- **Modification de l'Article 8.1 (1ier§) :** ajout de précisions sur certaines données à caractère personnel à transmettre par le Client à la Banque lors de son entrée en relation avec la Banque ;
- **Modifications de l'Article 8.1 (2ième §)** : ajout de précisions sur les informations à transmettre par le Client qui est une personne morale à la Banque lors de son entrée en relation avec la Banque ;
- **Modifications de l'Article 8.1 (5ième §)** : ajout de précisions quant aux droits de la Banque de restreindre certains services en cas de non-présentation de certains documents dans le cadre de la réglementation relative à la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme ;
- **Modifications de l'Article 8.1 (8ième §)** : ajout d'une disposition prévoyant la possibilité pour la Banque de faire appel à des prestataires externe dans certaines situations et aux frais du Client ;
- **Modification de l'Article 8.2 (3ième et 4ième §) :** ajout d'une clarification quant aux personnes concernées par les informations à collecter par la Banque conformément à la réglementation en matière d'échange automatique d'informations et ajout de précisions quant aux droits de la Banque concernant la collecte d'informations concernant ces personnes ;
- **Modifications de l'Article 11 (5ième §)** : ajout d'une disposition prévoyant la possibilité pour la Banque de faire appel à des prestataires externe dans certaines situations et aux frais du Client ;
- **Modification de l'Article 34 (8ième §)** : ajout de clarifications quant à la possibilité pour la Banque de mettre à disposition des Clients une plateforme informatique permettant au Client d'exercer les droits de vote auprès des sociétés européennes cotées sur un marché réglementé européen (ou assimilées) dont les actions sont déposées par le Client à la Banque ;
- **Modification de l'Article 44 (1ier §) :** ajout de clarifications quant à la possibilité pour la Banque de refuser une instruction lorsque la Banque a des raisons de penser que cette dernière n'est pas authentique, correcte ou autorisée ;
- **Modification de l'article 46 (2ième § relatif aux versements) :** Suppression d'un paragraphe désuet relatif aux versements ;
- **Modification de l'article 47 (2ième § et 3ième § relatifs aux retraits) :** ajout de clarifications quant à la possibilité pour le Client de réaliser des retraits en espèces au guichet de la Banque ;
- **Modification de l'article 56 (3ième §) :** ajout de précisions sur les informations en matière de durabilité collectées par la Banque afin de pouvoir procéder au test d'adéquation dans le cadre des services de conseil en investissement et gestion discrétionnaire ;
- **Modification de l'article 66.2 (11ième §)** : ajout de précisions sur les obligations de la Banque en matière de consultation de banques de données hollandaises afin de pouvoir évaluer la solvabilité des Clients résidant aux Pays-Bas et précisions apportées sur les informations que doit fournir la Banque à propos des crédits de ses Clients ;